

Comités et syndicat de soldats : une épreuve pour la gauche syndicale et politique

Jean-Marie Harribey¹

*in Jean-Claude Gillet et Michel Mousel (coord. et dir.)
Parti et mouvement social, Le chantier ouvert par le PSU,
Paris, L'Harmattan, 2011, p. 309-319*

Nous sommes au début de la décennie 1970. Le monde capitaliste développé (Amérique du Nord, Japon et Europe occidentale) achève sa période de forte croissance d'après-guerre et entre dans une crise de rentabilité du capital dont il ne sortira temporairement qu'en libérant le mouvement des capitaux et en dévalorisant la valeur de la force de travail. La forme première du colonialisme est révolue, même si l'impérialisme guerrier sévit encore au Vietnam et ailleurs. Les formes de domination impérialistes évoluent en même temps que le nouveau régime d'accumulation financière se cherche : le néolibéralisme s'expérimente au Chili sous la dictature sanglante de Pinochet à partir du 11 septembre 1973. Ainsi se renforce la mainmise par les États-Unis sur l'Amérique du Sud où la CIA a participé à l'installation de dictatures militaires, comme au Brésil de 1964 à 1985. En Europe, les colonels grecs imposent leur férule de 1967 à 1974, mais, en avril 1974, la « révolution des œillets » initiée par les « capitaines » de l'armée portugaise met fin au régime de Salazar. En cette période charnière, l'armée en tant qu'institution chargée de maintenir l'ordre impérial et l'ordre bourgeois interne se trouve donc impliquée par les transformations du capitalisme mondial.

La France sociale et politique vit sur la lancée de son Mai 68. Les luttes ouvrières expriment l'aspiration au contrôle et à l'autogestion, dont l'emblématique lutte des « Lip » en 1973 est l'illustration la plus forte. Au même moment, le refus de l'extension du camp militaire du Larzac fédère un grand nombre de résistances, notamment venant de pacifistes et d'objecteurs de conscience, contestant cet ordre bourgeois, mélange de modernité et de conservatisme borné : deux rassemblements de masse ont lieu sur la Causse pendant les étés 1973 et 1974. Les jeunes, quant à eux, s'opposent vivement à la loi Debré, votée en 1970 mais qui entre en application en 1973, et qui supprime le sursis d'incorporation pour études.

La scène politique est marquée en 1972 par la signature du programme commun de gouvernement de la gauche, autour d'un parti socialiste issu du congrès d'Épinay où François Mitterrand a assis son autorité et qui s'apprête à phagocyter le parti communiste et les radicaux de gauche (MRG).

C'est dans ce contexte que vont apparaître les premiers comités de soldats dans l'armée française et qui vont devenir une « affaire », surtout de 1973 à 1976. Trois éléments principaux peuvent être soulignés : l'apparition et le développement des comités qui esquissent un syndicalisme de soldats, la répression gouvernementale qui s'ensuit et les répercussions sur le syndicalisme en général.

¹ À l'époque des faits, Jean-Marie Harribey était membre du Conseil de l'Union départementale de la CFDT de la Gironde au titre du SGEN-CFDT, puis membre du Bureau de l'UD de 1976 à 1980, et secrétaire général de l'UD au cours de l'année 1976.

1. Comités et syndicalisme de soldats

Les premiers comités de soldats apparaissent à la fin de l'année 1973 et leur essor véritable suit la publication de l'« Appel des cent » le 16 mai 1974. Leur impact et la mémoire que nous en conservons sont liés à la diffusion de bulletins, communiqués, appels et pétitions.

L'armée française est encore, à cette époque, composée d'un tiers d'appelés du contingent (environ 275 000 jeunes). L'encadrement de base est celui qui revient des guerres coloniales, dont la pratique est faite de brimades et de gestes autoritaires à l'encontre des appelés. Et le quotidien d'un soldat est ainsi résumé : « Son arme est le balai ; son horizon, l'alignement des sections ; son loisir, la bataille de polochons ; son espoir, la prochaine permission. »² Mais, jusqu'en 1973, la contestation principale de l'armée ne se fait pas en son sein. Il y eut certes une mobilisation de soutien à quelques soldats victimes de répression pour des actes qualifiés d'antimilitaristes. Ainsi, trois soldats membres de la Ligue communiste (LC) furent arrêtés en 1969 et traduits l'année suivante devant le Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Rennes ; de même, un soldat adhérent des Jeunesses communistes fut condamné à six mois de prison en 1971 pour avoir refusé de conduire un camion pendant une grève de métro ; ou encore huit appelés dans un régiment de Sedan furent inculpés en 1972 pour activité antimilitariste.³

L'essentiel de la contestation de l'armée se déroule à l'extérieur de celle-ci. Elle est principalement le fait d'insoumis qui, au nom de considérations morales et politiques, soit exprimant des positions libertaires ou anarchistes, soit militants du PSU, refusent de porter l'uniforme. De nombreux objecteurs de conscience comparaissent alors devant les TPFA, à l'instar de Bernard Rémy, condamné à 18 mois de prison pour « refus d'obéissance ».⁴

Après le coup d'État militaire au Chili qui montre tragiquement la difficulté de conduire une révolution sans mettre en cause l'institution militaire, et après la révolution des œillets portugaise qui souligne au contraire l'enjeu de la contestation au sein de l'armée, le dilemme contestation externe ou interne prend un tour nouveau.

Mais c'est autour de la remise en cause du quotidien ennuyeux et dégradant que prend forme la contestation portée par les comités de soldats embryonnaires, pour intégrer progressivement des revendications plus générales et politiques. En janvier 1974, huit soldats meurent dans un accident au cours d'un stage commando au centre de Margival. Cet événement est suivi quelques semaines après par la révolte contre leurs conditions de détention de quatorze soldats incarcérés à Metz. L'un des premiers comités de soldats qui apparaît publiquement est celui de Toulon qui rassemble « quelques dizaines de marins, influencé par le Front communiste révolutionnaire et qui publia *Col Rouge* à partir d'avril 1974 »⁵. Plusieurs d'entre eux sont mis aux arrêts ainsi que d'autres dans divers régiments. Lors de la manifestation syndicale du 1^{er} mai 1974, des soldats du Front des soldats marins et aviateurs révolutionnaires (FSMAR), structure clandestine de la Ligue communiste dans l'armée, défilent.

C'est dans ce climat qui sensibilise l'opinion que la LC crée le Comité de défense des appelés (CDA) qui publie le premier numéro de *Crosse en l'air* en janvier 1973, que les trotskistes de Révolution créent les Comités antimilitaristes (CAM), et que l'Alliance marxiste révolutionnaire (l'AMR qui adhérera en 1974 au PSU) crée *Information pour les*

² François Malbosc, *Civils si vous saviez...*, Cahiers libres n° 328, F. Maspero, Paris, 1977, p. 19, cité par Antoine Rauzy, « L'apparition et l'extension des comités de soldats en France dans les années 70 (mai 1974-mars 1976) », Université de Paris I, Mémoire de maîtrise d'histoire, janvier 1999, <http://www.preavis.net/formation-mr/Divers/cs.pdf>, p. 11-12.

³ Ces cas sont répertoriés par A. Rauzy dans son mémoire, *op. cit.*

⁴ Bernard Rémy, *L'homme des casernes*, Paris, François Maspero, 1975.

⁵ A. Rauzy, *op. cit.*, p. 16.

droits des soldats (IDS). Le PSU se caractérise par une diversité des positions dans le pays entre le soutien aux objecteurs, aux insoumis et aux appelés du contingent. De son côté, la LC prépare l'« Appel des cent » qui est signé par des appelés provenant d'une vingtaine de régiments et qui est rendu public le 16 mai 1974, entre les deux tours de l'élection présidentielle consécutive à la mort de Georges Pompidou.⁶ L'appel précise les revendications qui ont émergé depuis plus d'un an, notamment : le libre choix de la date et du lieu d'incorporation, entre 18 et 25 ans ; une solde égale au SMIC et la gratuité des transports ; la fin des brimades et la libre disposition du temps en dehors des heures de service ; l'obtention de permissions hebdomadaires ; la suppression des incorporations au-delà des frontières ; la liberté d'information et d'expression politique ; la dissolution de la Sécurité militaire.⁷

Se succèdent alors dès l'automne suivant plusieurs manifestations dans la rue à Draguignan (200 soldats) le 10 septembre, puis à Strasbourg et Metz. Une grève de 24 heures éclate à bord du Clemenceau pour protester contre la mort d'un matelot, écrasé par une grue mal entretenue. Un procès retentissant s'ouvre devant le TPIA de Marseille les 7 et 8 janvier 1975 contre « les trois » du 19^e régiment d'artillerie de Draguignan : Robert Pelletier, Alex Taurus et Serge Ravet, passibles de six mois à deux ans de prison pour « incitation de militaires à la désobéissance ». Bien qu'un procès précédent contre un soldat rebelle, Jean Fournel du 22^e BCA de Nice, se soit soldé par un verdict sévère, un an de prison dont six mois avec sursis, celui de Draguignan tourne à l'avantage des accusés : Alex Taurus est acquitté et Robert Pelletier et Serge Ravet sont condamnés à un an de prison dont huit mois avec sursis, mais leur détention préventive couvrait le reste.

Ce procès n'est pas seulement un échec judiciaire pour la hiérarchie militaire mais tout l'automne 1974 voit la mobilisation dans les casernes s'amplifier considérablement pour soutenir les accusés et accroître la publicité des revendications. De très nombreuses pétitions sont signées dans les casernes, dans les Unions locales et sections syndicales dont plusieurs apportent un soutien matériel notamment pour imprimer les brochures et les tracts. Appliquant à la lettre les consignes confédérales du moment, une commission « armée » au sein de l'Union départementale CFDT de la Gironde fait le lien entre les instances de l'UD et les comités à Cazaux, Mérignac et Souges. On répertorie même une vingtaine de comités dans les régiments installés en Allemagne. Un meeting national à la Mutualité à Paris réunit 3000 personnes le 16 décembre.

Jusque-là, les demandes des comités avaient eu un caractère essentiellement revendicatif. Mais, lors de cet automne 1974, plusieurs conflits sociaux marquants ont lieu : notamment celui des postiers dans les PTT et celui des éboueurs. Les soldats du contingent sont appelés pour remplacer les grévistes et c'est l'occasion pour les comités d'élargir leur mobilisation sur un plan plus politique en refusant que les soldats soient utilisés pour briser les grèves.

Ainsi prend forme peu à peu un débat sur l'idée d'un syndicalisme de soldats au sein de l'armée. L'idée est plutôt portée par les militants les plus révolutionnaires mais elle se heurte à la réticence, voire l'hostilité, des structures liées aux grands organisations du mouvement ouvrier, surtout la CGT, le PCF et le PS qui redoutent une poussée antimilitariste. En mars 1975, IDS crée une section syndicale à la maison d'arrêt de Gradignan en Gironde. Un temps hésitante, la LC (devenue LCR en 1974) se déclare favorable à un syndicat de soldats : Robert

⁶ La liste est donnée par Robert Pelletier et Serge Ravet, *Le mouvement des soldats, Les comités de soldats et l'antimilitarisme révolutionnaire*, Paris, François Maspero, 1976, p. 86-87.

⁷ Un événement postérieur à ceux relatés ici illustre le climat que fait peser la hiérarchie militaire dans les casernes. Dans une instruction émanant du capitaine commandant le 5^e régiment de chasseurs de Périgueux, datée du 16 janvier 1976, décrivant par le menu le programme de manœuvres (un « raid à pied de l'escadron »), il est prévu la « capture d'un prisonnier » avec « interrogatoire, torture, livraison de renseignements ». Le capitaine devra démissionner (voir *Le Monde*, 20 février 1979 et 22 février 1979).

Pelletier appelle dans ce sens en mai 1975⁸.

Pendant l'hiver et le printemps 1975, la mobilisation s'intensifie dans tout le pays et en Allemagne, amplifiée par un événement grave qui se produit au 24^e RIMA de Perpignan : un appelé est violé par trois militaires dont un colonel. L'émotion grandit et va accélérer les réactions du gouvernement face à ce qui est en train de devenir une véritable contestation de l'armée dans toute la société, car de 1974 à 1976, environ une centaine de comités de soldats se créent dans les casernes.⁹ On note même un début de mouvement au sein des sous-officiers engagés à travers un communiqué que publient en commun les bulletins « Antidote » et « Ras l'calot » des comités de Souges et de Mérygnac.¹⁰ Et des anciens résistants et déportés, des officiers et sous-officiers de réserve, membres du PSU de la région de Belfort-Montbéliard, écrivent une lettre ouverte aux officiers et sous-officiers pour dénoncer l'utilisation de l'armée contre les travailleurs.¹¹

2. La répression gouvernementale

Dans un premier temps, le gouvernement de Jacques Chirac manie la carotte et le bâton : des mesures de réforme pour cantonner les protestations et une brutale répression de celles-ci. La hiérarchie militaire a conscience que le malaise est profond et conseille sinon de lâcher du lest, du moins de mener une campagne d'information pour circonscrire la rébellion. Le 28 août 1974, le Ministre de la Défense Jacques Soufflet propose « dix mesures », parmi lesquelles la levée de l'interdiction d'un grand nombre d'organes de presse. Ne restent interdits qu'une dizaine de journaux : des généralistes (*Charlie Hebdo*, *Libération*, *Politique Hebdo*, *Hara-Kiri*) et des organes militants (*Rouge*, *Crosse en l'air*, *Lutte antimilitariste*, *Soldats en lutte*, *Col Rouge*, *La lettre des objecteurs*). Parmi les mesures figure aussi l'assouplissement du régime des permissions.

Ces mesures sont pure cosmétique mais révèlent toutefois l'ampleur de la secousse. En effet, de la base au sommet, l'institution militaire est touchée et l'affaire des comités de soldats est l'occasion pour beaucoup de s'interroger sur le devenir de l'armée. À la voix très iconoclaste du major général de la marine nationale Antoine Sanguinetti s'ajoutèrent celles plus conformistes d'autres gradés ou de politiques de droite et de gauche, tels que les députés UDR Albin Chalandon, l'ancien ministre des affaires étrangères Michel Jobert et le socialiste Charles Hernu. Il ressort de ces discussions de manière explicite des prises de positions de plus en plus nettes en faveur d'une armée de métier. Le contingent est indocile car de plus en plus sensible aux questions de la société, il convient donc de réfléchir à la manière de s'en passer. D'un autre côté, apparaissent des tiraillements entre le PCF et le PS – déjà signataires de leur programme commun – au sujet de l'arme nucléaire et du pacte atlantique.

Le gouvernement tire le constat d'échec des mesures Soufflet pour calmer les protestations. Il remplace Jacques Soufflet par Yvon Bourges au ministère de la Défense en janvier 1975, flanqué de Marcel Bigeard nommé secrétaire d'État à la Défense. Ceux-ci préparent une réforme du règlement de discipline générale qui sera adoptée six mois plus tard. Entre temps, le mouvement des soldats organise le 1^{er} mai 1975 une manifestation de 200 soldats en uniforme et cagoulés au sein du cortège du syndicat CFDT-PTT de Seine-Saint-Denis.

Le 27 novembre 1975, le gouvernement saisit la Cour de Sûreté de l'État, juridiction

⁸ Robert Pelletier, « Pour un syndicat de soldats », *Le Monde*, 3 mai 1975.

⁹ A. Rauzy, *op. cit.*, p. 130-132, ramène le chiffre brut de 114 à une fourchette de 80 à 90 comités un peu durables.

¹⁰ Le texte est republié nationalement par *Tribune socialiste*, n° 696, 3 au 10 avril 1976.

¹¹ *Tribune socialiste*, n° 686, 17 au 24 janvier 1976.

d'exception créée en 1962 pour lutter contre l'OAS, et porte plainte contre X pour « entreprise de démoralisation de l'armée »¹². Une quinzaine de soldats sont immédiatement arrêtés, et le 3 décembre, sur commission rogatoire du juge Christian Gallut, des perquisitions sont menées aux sièges des Unions départementales CFDT du Doubs, de la Gironde et de la Haute-Marne. Sont notamment arrêtés le secrétaire de l'Union régionale CFDT de Franche-Comté Gérard Jussiaux, celui de l'Union départementale CFDT de la Gironde Michel Bourre, celui de la Marne Lionel Blondel, celui du Doubs Jean-Claude Valentini et un militant du PSU de Strasbourg Armand Jung. Le 4 décembre, c'est le tour de l'Union locale CFDT de Noisy-le-Sec et du syndicat CFDT-PTT de Seine-Saint-Denis d'être perquisitionnés. Au total, 22 personnes sont inculpées, dont 21 sont emprisonnées, comprenant 6 civils et 16 soldats, qui ne furent libérées que progressivement entre fin décembre 1975 et fin février 1976. De nouvelles inculpations sont prononcées en janvier 1976 et portent à 53 le nombre de inculpés.

Cette répression provoque une série de protestations provenant d'un horizon assez large mais qui révèlent des oppositions latentes sur le soutien à apporter aux comités de soldats, sur leur éventuelle transformation en syndicat de soldats et, plus généralement, sur les réformes à apporter dans l'armée. Dans la gauche politique, le PS et le MRG dénoncent les atteintes à la démocratie mais restent frileux sur le soutien à la forme de la contestation adoptée par les comités. Le PS, le PCF et la CGT refusent de participer à la manifestation organisée dès le 5 décembre à Paris par la CFDT qui réunit entre 6000 et 20 000 participants. En province, l'unité se heurte aussi à des difficultés : ainsi, à Bordeaux, 5000 personnes défilent à l'appel de la CFDT, de la CGT, de la FEN, du PCF, du PS et du MRG, mais la CGT quitte la manifestation au cours de celle-ci.

Les organisations apportant leur aide logistique aux comités (le CDA, IDS et les CAM) adoptent une position commune de « soutien aux luttes des soldats ».¹³ Un Comité national pour la libération des emprisonnés est mis en place dans les premiers jours de décembre, regroupant notamment le PSU, la LCR, l'OCR, LO, la GOP, IDS, le CAM, le CDA, le MAJ, Témoignage Chrétien, Politique Hebdo, qui initie un appel de personnalités pour exiger la levée de toutes les poursuites.

Mais le fait marquant est la fissure syndicale entre la CGT et la CFDT au niveau national, au motif que la première reproche à la seconde une attitude jugée trop permissive à l'égard de ce qu'elle considère comme des « groupes gauchistes ». Et Georges Séguy, secrétaire général de la CGT déclare « Nous ne sommes pas des inconditionnels de la solidarité intersyndicale. »¹⁴ Cette fissure intervient alors qu'une troisième vague de perquisitions a lieu le 15 décembre dans les sièges nationaux du PSU, de la LC et de Révolution, de même que dans plusieurs sièges locaux des mêmes organisations. Des responsables nationaux sont interpellés et interrogés, comme Alain Krivine et Claude Bourdet. Quelques jours plus tard, Pierre Hallwachs est arrêté et Bertrand Jullien est inculpé.

Réunis le 15 décembre, sept organisations, le PCF, le PS, le MRG, le PSU, la CFDT, la CGT et la FEN, n'arrivent pas à s'entendre, car le PCF et la CGT refusent de soutenir tous les inculpés et de reconnaître que la CFDT est particulièrement touchée par la répression. Le compromis qu'accepte la CFDT ne satisfait pas le PSU qui quitte la réunion.¹⁵ Le soir même, le Comité national pour la libération des emprisonnés réunit 5000 personnes à la Mutualité. Mais le 18 décembre, deux manifestations différentes sont organisées à Paris, l'une sous l'égide des sept moins le PSU, l'autre à l'appel des organisations d'extrême gauche. Malgré

¹² A. Rauzy, *op. cit.*, p. 89.

¹³ « La seule réponse des soldats », Déclaration commune des mouvements de soutien aux luttes des soldats, 5 décembre 1975, par le Comité antimilitariste, le Comité de défense des appelés et Information pour les droits des soldats, *Libération*, 6 et 7 décembre 1975.

¹⁴ Cité par A. Rauzy, *op. cit.*, p. 96.

¹⁵ Compte rendu de cette réunion dans *Tribune socialiste*, n° 683, 21 au 28 décembre 1975.

l'unité de façade entre les « six », le ton monte entre la CGT et la CFDT et ce n'est qu'au cours de l'hiver suivant qu'il s'adoucit, mais le manque d'unité n'est pas sans réagir sur un relatif affaiblissement du mouvement des soldats, qui bute sur la question de la syndicalisation. La répression continue pourtant : en particulier à la BA 725 du Bourget et au 1^{er} RAMA de Melun où sept soldats écopent de soixante jours d'arrêts de rigueur et à Landau (RFA) où 15 soldats sont arrêtés fin 1976. Il n'empêche que le dossier monté par la Cour de Sécurité de l'État se révèle tellement vide qu'un non-lieu général sera déclaré le 25 août 1978.

3. Les répercussions du mouvement des soldats sur le syndicalisme

Au moment où le mouvement des soldats cherche un second souffle au cours de l'année 1976, on peut noter deux conséquences principales de ce mouvement au niveau syndical. L'une porte sur la délicate question de la représentation des soldats à l'intérieur de l'institution militaire. L'autre concerne plus particulièrement la CFDT qui connaît, à l'occasion de ce mouvement, les premiers signes de son recentrage ultérieur.

On a déjà évoqué la grande réticence du PCF et de la CGT à envisager un soutien sans faille aux comités parce qu'était sous-jacente la question du rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre bourgeois, question que portaient peu ou prou tous les mouvements d'extrême gauche, PSU inclus, impliqués dans l'organisation de la lutte des soldats. Tant que les revendications des soldats se cantonnaient à demander un SMIC, des permissions plus nombreuses, voire la liberté d'expression, les partis de gauche et les grands syndicats pouvaient assez facilement trouver un terrain d'entente. Mais dès que se pose le problème d'une organisation représentative de la lutte des soldats qui est lui-même lié à l'analyse de la nature de classe de l'armée, alors l'unité se distend et apparaissent les hésitations des uns et des autres, annonciatrices de renoncements et de revirements.

À cet égard, l'attitude et l'évolution de la direction confédérale de la CFDT est significative. Le 14 janvier 1975 (on est au lendemain du procès des « trois » de Draguignan), Edmond Maire déclare sur Antenne 2 : « Il faut transformer les conditions de vie, d'expression, de liberté dans l'armée et nous sommes tout à fait d'accord pour l'organisation au plus vite de syndicats au sein de l'institution militaire. » Cette déclaration est comprise par les structures locales de la CFDT comme une autorisation à soutenir les comités de soldats. Et les initiatives en ce sens se multiplient à Besançon, à Bordeaux et Cazaux, à Clermont-Ferrand, à Noisy-le-Sec, etc. Par exemple, une délégation officielle de l'Union départementale CFDT de la Gironde, conduite par son secrétaire général, se rend à une journée portes ouvertes à la BA 106 de Mérignac, près de Bordeaux, le 5 octobre 1975. Le 6 octobre, les Unions départementales CGT et CFDT distribuent un tract à la gare de Bordeaux-Saint-Jean à la demande des appelés du CFM d'Hourtin.

Au 19^e régiment du génie de Besançon, des soldats créent une section syndicale avec le soutien de la CFDT. Charles Piaget, figure marquante des « Lip » et membre du secrétariat national du PSU rappelle « la revendication du plein exercice des droits syndicaux et politiques pour les soldats que le PSU avait inscrite, dès 1972, dans son Manifeste »¹⁶. L'initiative est aussitôt désavouée par la confédération qui déclare dans un communiqué d'une parfaite langue de bois : « En raison de leur situation particulière, les appelés ont besoin, pour la reconnaissance et l'exercice de leurs droits, d'une forme d'organisation et d'expression qui puisse les rassembler tous. De ce fait, dans les circonstances actuelles, la CFDT n'a pas l'intention de créer des syndicats parmi les appelés. »¹⁷

¹⁶ Charles Piaget, « Syndicat de soldats et légalité », *Le Monde*, 9 et 10 novembre 1975.

¹⁷ *Le Monde*, 9 et 10 décembre 1975.

En effet, si Edmond Maire précise dans un entretien au *Monde* qu'« il y a autonomie de décision dans une confédération tant des fédérations que des unions départementales »¹⁸, entre temps la confédération a sensiblement modifié sa position : dans une circulaire du Bureau national de juin 1975, elle regrette les actions désordonnées et laisse dans le doute la possibilité de créer un syndicat de soldats.

Progressivement, la direction confédérale de la CFDT se dit qu'elle ne maîtrise pas la multitude d'initiatives prises par les comités de soldats et par ses structures locales pour soutenir ces derniers. Elle se croit fragilisée par rapport au gouvernement et voit sa relation avec la CGT se distendre. Edmond Maire déclare même que « notre confédération connaît actuellement une crise sérieuse et court des dangers certains »¹⁹. Aussi la CFDT entreprend-elle une reprise en main de l'ensemble de ses structures.

En particulier, l'Union départementale de la Gironde s'attire les foudres de la confédération. Dans la période un peu tumultueuse qui suit la perquisition de son siège le 3 décembre 1975, l'emprisonnement pendant près de trois semaines de son secrétaire général, les manifestations de rue exigeant l'arrêt des poursuites et une effraction nocturne dans ses locaux la nuit du 14 au 15 mai 1976, la CFDT girondine connaît une situation difficile. Le 24 février 1976, la Commission exécutive de la CFDT dépêche deux de ses membres, Gilbert Declercq et Jeannette Laot, pour rencontrer le Conseil de l'Union départementale. La réunion se termine mal car les deux représentants de la confédération refusent de parler devant un Conseil auquel peuvent assister en tant qu'auditeurs les adhérents de la CFDT.

Quelques mois passent et la CFDT « rappelle à l'ordre l'Union départementale de la Gironde »²⁰ le 25 novembre, au motif que les journaux des comités de soldats « Antidote » et « Ras l'calot » du camp de Souges et de la base Mérignac portaient la signature CFDT sans autre mention²¹, et, s'appuyant sur l'Union régionale Aquitaine qui lui est favorable²², elle convoque l'exécutif de celle-ci à Paris le 1er décembre 1976. La délégation, composée de Jean-Marie Harribey, nouveau secrétaire général de l'Union départementale depuis quelques mois, Annie Duthil et Vladimir Charov, membres du Bureau de l'Union départementale²³, est sommée de s'expliquer devant plusieurs membres de la Commission exécutive emmenés par René Decaillon sur son soutien aux comités de soldats et sur son fonctionnement. Le verdict tombe le 3 décembre (un an jour pour jour après la perquisition) : la CFDT suspend de ses fonctions les organes décisionnels et exécutifs de l'Union départementale, Conseil, Bureau et secrétaire général ; elle met en place un Collectif provisoire sous la responsabilité de l'Union régionale pour préparer un congrès de l'Union départementale où elle installera les 25 et 26 juin 1977 un Conseil et un Bureau à majorité orthodoxe.

Quelle conclusion tirer de ce conflit interne à la CFDT ? D'un côté, les structures et les adhérents sensibles à une vision critique globale contre le système capitaliste veulent développer une action syndicale telle qu'elle est définie dans la conclusion d'un document de la commission « armée » de l'Union départementale de la Gironde : « L'action syndicale que nous menons pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la sécurité sociale, la retraite à 60 ans est inséparable de notre action syndicale pour le développement des libertés dans les

¹⁸ *Le Monde*, 20 décembre 1975. Quelques jours auparavant, dans son édition du 10 décembre 1975, *Le Monde* rapporte une déclaration d'Edmond Maire « dénonçant l'antimilitarisme ».

¹⁹ Edmond Maire, « Intervention au Conseil national des 28 au 30 octobre 1976 sur les problèmes internes de la CFDT », archives personnelles, JM.H.

²⁰ *Sud-Ouest*, 26 novembre 1976, et *Le Monde*, 27 novembre 1976.

²¹ *Le Monde*, 25 novembre 1976.

²² Pour illustrer les revirements au sein de la CFDT en cette période tourmentée, la motion adoptée au congrès de l'Union régionale Aquitaine des 8, 9 et 10 novembre 1975 s'était « prononcée pour un soutien régional de la lutte des appelés », archives personnelles, JM.H.

²³ À ce moment, Annie Duthil est adhérente du syndicat CFDT-PTT (elle se fera exclure plus tard de son syndicat) et Vladimir Charov est adhérent du syndicat CFDT de la métallurgie.

casernes et les entreprises. Notre responsabilité est engagée partout où les travailleurs sont exploités ou humiliés. Notre place est avec eux. »²⁴ De l'autre côté, la direction confédérale de la CFDT est à un tournant : le projet autogestionnaire s'estompe – les travailleurs de Lip ont pu mesurer la tiédeur du soutien qui leur a été apporté par la confédération –, la crise capitaliste s'annonce durable et la CFDT va peu à peu « recentrer » son action pour accompagner les transformations économiques et sociales du système, tout en prenant ses distances avec une démarche d'union avec la CGT. « Comment ne pas voir une similitude entre la volonté du Parti socialiste de maintenir la pause sociale s'il arrive au gouvernement et celle de la direction de la CFDT d'éviter toute mobilisation importante dont le contrôle lui échapperait. Je pense que nous commençons à payer à la CFDT les pots cassés des Assises du socialisme de 1974. », analyse Jean-Marie Harribey, au lendemain de la destitution des instances de l'Union départementale de la Gironde²⁵.

Le mouvement des comités de soldats va progressivement se ralentir jusqu'à la fin de la décennie 1970. Aujourd'hui le service national obligatoire n'existe plus et les revendications que portaient les comités de soldats pourraient apparaître obsolètes. Pourtant cette « affaire » des comités de soldats a été révélatrice à au moins deux niveaux.

D'abord, si le mouvement a pris, au-delà d'une agitation qui aurait pu rester groupusculaire, c'est parce qu'il a exprimé quelques années à peine après Mai 68 la radicalité d'une partie de la jeunesse qu'on aurait pu dire « indignée » en reprenant le mot actuel. Mais le mouvement des comités de soldats a très vite rencontré la difficulté inhérente à toute entreprise militante radicale : celle de passer d'une activité minoritaire à une activité de masse, c'est-à-dire celle de partir de revendications très concrètes pour aller vers une stratégie politique globale. Il n'est donc pas surprenant que les atermoiements d'une gauche politique, les refus ou les retournements des confédérations syndicales pour soutenir les comités, *a fortiori* pour créer un syndicat de soldats, aient signifié, dans cette période de mutations profondes du capitalisme, une perte de vue progressive de la portée révolutionnaire de la remise en cause des appareils répressifs de l'État.

La stratégie de dépassement du capitalisme pour participer à la quête d'émancipation était et reste ballottée entre une gauche de renoncement et une extrême gauche d'agitation. Pourtant, l'aspiration première exprimée par le mouvement des soldats constitue la trame de beaucoup de transformations sociales : il s'agit de l'aspiration à la liberté, aspiration simple mais fondamentale, qu'ont portée les comités de soldats. Bien au-delà des considérations tactiques poussant à mettre les casernes en ébullition, ils ont exprimé sur leur lieu d'asservissement la volonté d'être des citoyens libres. C'est le fil rouge de l'histoire sociale et politique depuis trois siècles qui ne s'est pas interrompu, ainsi que le montrent aujourd'hui les révolutions dans le monde arabe et les révoltes populaires contre la dictature des marchés financiers.

Sources utilisées

- CFDT, Documents internes, archives personnelles et de Vladimir Charov.
- CFDT, *Syndicalisme-Hebdo*, archives personnelles et de Vladimir Charov.
- *Crosse en l'air*, n° 0 à 26-27, archives du Cercle d'études sociales, Bordeaux.
- René Cruse, « Silence dans les rangs », *Politique Hebdo*, 27 septembre 1973.
- Information pour les droits du soldat, *Lutte pour un syndicat de soldats*, Paris, François

²⁴ « Éléments pour un débat sur l'armée », Union départementale CFDT de la Gironde, 14 janvier 1976, archives personnelles, JMH.

²⁵ J.-M. Harribey, « Les pots cassés des Assises », *Tribune socialiste*, n° 724, 28 décembre 1976 au 12 janvier 1977.

Maspero, 1976, http://www.syllepse.net/syllepse_images/divers/IDS.pdf.

- *Le Monde*, archives personnelles et de Vladimir Charov.
- *Libération*, archives personnelles et de Vladimir Charov.
- Mouvement d'action judiciaire (G. Braun, A. Comte, W. Ziwié), *Les droits du soldat, Statut, discipline et justice militaire*, Paris, François Maspero, 1975.
- Robert Pelletier, « Pour un syndicat de soldats », *Le Monde*, 3 mai 1975.
- Robert Pelletier et Serge Ravet, *Le mouvement des soldats, Les comités de soldats et l'antimilitarisme révolutionnaire*, Paris, François Maspero, 1976.
- Charles Piaget, « Syndicat de soldats et légalité », *Le Monde*, 9 et 10 novembre 1975.
- *Politique Hebdo*, archives personnelles.
- Antoine Rauzy, « L'apparition et l'extension des comités de soldats en France dans les années 70 (mai 1974-mars 1976) », Université de Paris I, Mémoire de maîtrise d'histoire, janvier 1999, <http://www.preavis.net/formation-mr/Divers/cs.pdf>.
- *Rouge*, archives du Cercle d'études sociales, Bordeaux.
- *Sud-Ouest*, archives personnelles et de Vladimir Charov.
- *Tribune socialiste*, archives personnelles.